

CONTRE JOURNAL FINANCIER **CLAQUE 40**

Chantier social ligne conseil bancaire

Projet d'accord sur les conditions de travail

Cobas : Aux abris !

■ Le cycle d'accords, quatre, sur le métier de Conseiller Bancaire se voulait " révolutionnaire " ■ Jamais une telle attention n'avait été portée à cette catégorie de personnel. Mais le nombre ne fait pas forcément la qualité ■ Cet adage se vérifie encore une fois de plus ■ A l'instar des précédents accords, celui-ci se résume à du verbiage, très éloigné des objectifs et des méthodes vécues et subies quotidiennement par les Cobas.

Des incantations... sans suite !

Le projet d'accord veut articuler les conditions de travail autour de 3 axes :

- Le renforcement de l'autonomie des Cobas
- L'animation commerciale
- La facilitation du quotidien

Sur le papier ce préambule peut paraître " attractif ". Mais en grattant le vernis, le contenu reste toujours insignifiant... et les contraintes d'objectifs et de méthodes égales à elles-mêmes.

D'ailleurs en hors-d'œuvre il est bien rappelé : " Cet accord n'a pas... pour vocation d'empiéter sur des sujets comme la fixation de normes d'activités ou de résultats ni sur les indicateurs qualité relatifs à la connaissance client et l'accessibilité " et de rajouter : " Cet accord ne traite pas du management commercial ".

Si les patrons de LBP le rappellent en préalable, c'est qu'ils ont bien conscience que tout est corrélé. Ce rappel pour signaler de manière claire et sans discussion possible que pour eux les conditions de travail ne sont

*Il est toujours plus facile
d'exécuter un ordre idiot
que d'en émettre un subtil.*



pas liées aux méthodes managériales ni à la culture obsessionnelle du chiffre, des normes et des résultats...

Plus d'autonomie dans la gestion de l'activité, oui... mais !

Les Cobas pourront donc gérer leurs agendas à leur guise... enfin presque puisque cette organisation se fera toujours en lien avec le manager !

Même chose pour l'assouplissement des normes, celles-ci pourraient être appréciées sur une période autre qu'hebdomadaire. Toujours sous couvert du manager et selon le profil du Cobra !

.... / ...

Union syndicale
Solidaires
sud PTT
Solidaires Unitaires Démocratiques

**Fédération syndicale
des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envergies 75020 Paris

Téléphone : 01 44 62 12 00 - Télécopie : 01 44 62 12 34

Site : www.sudptt.org - courriel : sudptt@sudptt.fr

... /...

Pour l'organisation de travail, sauf rappeler que le régime de travail est bien de 35H hebdo, le projet d'accord n'apporte rien.

Sauf l'ouverture d'une réflexion sur d'autres modes d'organisation. De quoi s'attendre au pire encore une fois !

Sur les animations commerciales

L'accord prévoit d'instaurer "un temps de respiration". Cette expression n'est pas anodine et implicitement c'est un aveu : les Cobas n'ont plus le temps de respirer !

Quant aux challenges qui se superposent, il faudra faire avec, puisque l'accord prévoit juste "d'éviter" ces situations.

Et, La Poste se dévoile : " *Quelle qu'en soit la finalité, les opérations commerciales telles que les challenges ou autre booster sont une composante incontournable de l'animation commerciale. Elles sont d'ailleurs accueillies positivement par les conseillers bancaires dès lors qu'elles sont perçues comme autant d'appuis complémentaires à même de les aider dans leur activité*". Dans un accord sur l'amélioration des conditions de travail pour les conseiller-es bancaires, il faut oser !

Un quotidien facilité ?

Là encore le préambule apparaît alléchant, puisqu'il s'agit : "d'apporter des réponses adaptées pour supprimer un certain nombre de ces difficultés". Mais nous sommes vite ramenés à la réalité, dans les faits rien de plus que l'accord Groupe " *Un avenir pour chaque Postier*".

Les Cobas comme tous les autres Postier-es peuvent bénéficier d'au moins 3 semaines de congés pen-

dant la période du 1^{er} juin au 30 septembre. Rien de nouveau, puisque l'accord date de 2015 !

Le projet d'accord ne prévoit rien non plus concernant les jours de repos déplacés sous couvert de Journées Privilege, Mois des Affaires Utiles ou autres challenges, les managers auront donc toujours le loisir de les reporter à leur convenance.

L'accord prévoit aussi la prise en compte des Cobas à temps partiel dans les attendus et l'analyse des résultats. Pour autant, il ne prévoit rien sur la charge de travail qui restera donc la même que celle d'un Coba à temps plein, ou se déportera sur le reste de l'équipe.

Domage ! Au moment où La Poste annonce, suite à la vague de drames humains, un chantier sur la charge de travail au Courrier. Elle ferait bien de s'y pencher sérieusement sur la ligne bancaire et cet accord aurait dû en être l'occasion.

La messe serait dite ! Ce projet d'accord est et ne sera qu'une litanie de platitudes sans réponse aux enjeux d'une amélioration des conditions de travail.



Pour SUD PTT, la corrélation entre de bonnes conditions de travail, les méthodes managériales ainsi que toutes les normes et autres mesures sont une évidence.

Aborder honnêtement et sérieusement les conditions de travail, c'est aborder toutes les pratiques concrètes qui déterminent l'environnement de travail !